

Chers parents,

La décision du Président de la République de fermer les établissements scolaires aux élèves entre en application ce lundi matin. Néanmoins nos enfants doivent pouvoir poursuivre leurs apprentissages; pour certains même, ils doivent pouvoir continuer à se préparer aux examens (DBN, CAP et Baccalauréat). La mise en œuvre de la continuité pédagogique risque d'être un peu laborieuse les premiers jours, il est donc important que nous soyons tout à la fois vigilants et bienveillants d'autant qu'en parallèle, il ne va pas être si aisé de motiver nos enfants à travailler à la maison.

Nous avons donc souhaité vous faire un petit récapitulatif des informations dont nous disposons et vous proposer plusieurs types de ressources pédagogiques permettant de proposer à vos enfants une diversité de supports en complément de ceux que les enseignants vous fourniront.

Il est aussi très important de signaler à vos représentants de parents les familles pour lesquelles vous auriez connaissance de difficultés d'accès au numérique afin que nous puissions faire mettre à leur disposition des moyens ou des supports adaptés.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette disposition a pour objectif de limiter les regroupements de personnes, expliquez aux plus grands qu'ils doivent éviter de se regrouper à plus de 10 dans un lieu fermé.

Les gestes de barrière sont toujours aussi essentiel pour limiter la contagion..

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Etablissements fermés aux élèves mais pas aux adultes

*Les établissements restent ouverts pour **permettre aux parents qui n'ont pas internet de pouvoir récupérer le travail sous forme de documents papier** pour leurs enfants ou pour répondre (de préférence par téléphone) à leurs questions s'ils rencontrent des difficultés techniques ou autres. Toutefois, notamment dans les collèges et lycées, les horaires d'ouvertures peuvent être réduits, nous vous invitons donc à prendre préalablement rendez-vous surtout si certains souhaitent rencontrer une personne en particulier. **Si vous avez connaissance des horaires et conditions d'accueil, mentionnez-les ; pour les écoles, ce sont les horaires habituels***

*En revanche, jusqu'à nouvel ordre, **les réunions d'instances et commissions sont maintenues**. Les conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, commissions éducatives, conseils de discipline, etc... se tiendront.*

Accueil des enfants des personnels de santé

*Dès lundi matin, les enfants des personnes exerçant une profession médicale ou paramédicale, sur présentation d'un justificatif, seront accueillis et pris en charge dans leur école ou collège habituel. **L'accueil périscolaire est ou n'est pas assuré, rappel des horaires surtout si différents**. Pas d'accueil des élèves en lycée.*

Les enfants seront accueillis en classe par groupe de 10 maximum, ils ne seront pas obligatoirement avec leur enseignant habituel et pourront même se trouver dans une classe avec des enfants d'autres niveaux. Il leur sera proposé les mêmes activités qu'à leurs camarades restés chez eux.

Autre cas particulier : les examens

En lycée, les convocations aux examens (oraux de langue par exemple) sont maintenues, selon une organisation stricte (distance d'un mètre minimum entre les candidats et avec le jury).

Mise en place de la continuité pédagogique :

Les enseignants vont assurer la continuité pédagogique ; tous les sites de cours en ligne sont des aides supplémentaires qui doivent venir en complément des supports proposés par l'enseignant et tenir compte de la progression pédagogique qu'il aura décidé. L'enseignant donnera aussi des exercices d'entraînement qu'il proposera de corriger mais il n'est en aucun cas tenu de corriger des exercices récupérés sur internet ou autre.

<Dispositifs « Ma classe à la maison » ou « ma classe virtuelle », quelle différence ?

- **Ma classe à la maison** : c'est un dispositif constitué de 3 plateformes élaborées par le CNED qui met gratuitement, à la disposition de tous, des contenus pédagogiques et des exercices en fonction du niveau scolaire des élèves. Le dispositif est actif depuis le 4 février et peut supporter jusqu'à 7 millions de connexions en même temps :
 - plateforme École, de la grande section de maternelle au CM2 ;
 - plateforme Collège, de la 6e à la 3e ;
 - plateforme Lycée, 2de et 1re rénovée - terminale L, ES, S.Ces ressources doivent servir à compléter les consignes données par les enseignants



Le CNED met cette plateforme à disposition des enseignants de vos enfants afin d'assurer la continuité pédagogique donc le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui restent sous la responsabilité des professeurs.

- **Ma classe virtuelle** est une version évoluée interactive sous forme de visioconférences entre le professeur de vos enfants et ses élèves. Accessibles par un lien depuis les plateformes, elles sont organisées sur un créneau défini à l'avance par l'enseignant ou le chef d'établissement, avec un mot de passe de connexion transmis au préalable aux familles. Cette solution interactive qui recrée à distance les conditions d'un cours en salle traditionnelle, permet au professeur de votre enfant de réunir sa classe en ligne pour dispenser son cours à ses élèves en direct ou d'échanger avec d'autres professeurs. Elle est accessible depuis un ordinateur ou un téléphone portable.



Ma classe virtuelle



Indemnité pour garder son enfant à la maison

Les parents peuvent être contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants, ils doivent alors contacter leur employeur et envisager avec lui les modalités de télétravail qui pourraient être mises en place. Si aucun aménagement de ses conditions de travail ne peut lui permettre de rester chez lui pour garder son enfant, c'est l'employeur qui doit via [la page employeur du site ameli.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890) déclarer l'arrêt de travail de son salarié (le parent n'a pas besoin d'entrer en contact avec sa caisse d'assurance maladie).

Retrouvez l'information complète : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890>



Les autres ressources :

En complément, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à disposition des enseignants et de leurs élèves un ensemble de ressources numériques éducatives permettant d'assurer une continuité pédagogique. Parmi les ressources disponibles figurent les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE), les ressources de la plateforme ETINCEL ou les ressources d'éduthèque :

<https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html>

Les éditeurs mettent gratuitement en ligne les versions numériques de leurs manuels :

Les manuels scolaires des éditions **Delagrave, Magnard et Vuibert**

https://demo.lib-manuels.fr/bibliotheque/magnard_delagrave_vuibert

Les manuels des éditeurs scolaires du groupe **Hachette**

https://monespace-educ.fr/feuilleter?utm_source=mesmanuels&utm_medium=redirect&utm_campaign=mesmanuels%3Fref%3Doutilstice.com

La bibliothèque numérique des éditeurs **Bordas, Nathan, Le Robert, Retz**

<https://adistance.manuelnumerique.com/>

Autre proposition d'aide gratuite :

Cette présentation est non exhaustive, n'a fait l'objet d'aucun partenariat et n'a pas de vocation publicitaire, nous l'avons établie sur la base de nos propres recherches dans le seul objectif de vous permettre de diversifier les supports proposés à vos enfants qui risquent vite de se lasser s'ils utilisent une seule source.

MAXICOURS propose une partie de ces services gratuitement durant cette période
<https://www.maxicours.com/se/entraide-covid19>

Espérant que cette lettre info vous sera utile, nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

**Prénom Nom tél mail de la tête de liste
pour l'équipe PEEP de « nom de l'établissement » ou de l'APE?
Ville**

Vous recevez ce message parce que vous nous avez transmis ou avez autorisé l'établissement à nous transmettre votre adresse mail, toutefois si vous ne désirez plus recevoir d'information de notre part, merci de nous le signaler par retour de mail